

Aurillac, le 10 décembre 2020

*Service de l'Economie Agricole*

**22, rue du 139<sup>ème</sup> R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX**

**04.63.27.66.00**

**Dossier n° : AE 20.0325**

**Demandeur : GAEC CHANCEL**

**Date d'enregistrement de la demande : 27/11/20**

**Date limite de candidature : 26/02/21**

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 26/03/2021.

**Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter**

<b>Commune de localisation</b>	<b>Surface demandée (ha)</b>	<b>Propriétaire des biens</b>	<b>Parcelles cadastrales</b>
MEALLET	12,00	MONCEL Jérôme	Section B 640,641,650,651,666,667,668,69 3,908,911,913, Section C 3
CHALVIGNAC	2,56	CHANCEL Arnaud	Section ZK 18
MAURIAC	7,44	CHANCEL Arnaud	Section B 207,208,209,217,
LE VIGEAN	4,84	CHANCEL Arnaud	Section A 1,5,
MEALLET	1,69	CHANCEL Arnaud	Section C 568
MOUSSAGES	3,6	CHANCEL Arnaud	Section B 1,2,3,4,5,6,9,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée. Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**